

**Certificat d'examen de type
n° F-05-C-0141 du 26 Janvier 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011134-D15

**Ensemble de mesurage ALMA type FLEXICOMPT
monté sur camion citerne
(classe d'exactitude 0,5)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau et de la Recommandation internationale R 117 de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

ALMA, 47, rue de Paris, 94470 BOISSY SAINT LEGER.

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats d'examen de type n° F-04-C-128 du 13 février 2004 et complété par le n° F-04-C-965 du 10 septembre 2004 relatif à l'ensemble de mesurage ALMA type FLEXICOMPT.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques de l'ensemble de mesurage ALMA type FLEXICOMPT faisant l'objet du présent certificat sont inchangées par rapport au type ayant fait l'objet des certificats précités.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Les conditions particulières d'installation suivantes annulent et remplacent les conditions particulières d'installation figurant dans le certificat n° F-04-C-128 du 13 février 2004 précité.

L'ensemble de mesurage ALMA type FLEXICOMPT doit respecter les conditions suivantes :

- la manchette hydraulique est associée à un seul camion-citerne. Cette association est matérialisée par le câble de liaison direct qui lie la manchette hydraulique au dispositif calculeur-indicateur lui même solidaire du camion citerne ;

- la manchette hydraulique est amovible. Elle est positionnée en dehors des périodes d'utilisation sur un socle dans un boîtier situé à proximité du dispositif calculateur-indicateur électronique solidaire du camion-citerne et protégé des chocs ;
- le camion-citerne doit être équipé d'adaptateurs API conformes à la norme NF EN 13083 ;
- le camion citerne doit être muni d'un dispositif de repérage de la position de référence ;
- dans la position de référence du camion citerne, chaque compartiment doit posséder une tuyauterie de vidange unique, sans dérivation, aussi courte que possible, sans contre-pente. Cette tuyauterie doit présenter sur toute sa longueur une pente supérieure ou égale à 3%.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION :

Les conditions particulières suivantes annulent et remplacent les conditions particulières d'utilisation figurant dans le certificat n° F-04-C-128 du 13 février 2004 précité.

L'opérateur doit s'assurer que l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- la position d'utilisation de la citerne ne diffère pas de plus de 2 % en plus ou moins de la position de référence,
- pendant le mesurage la manchette hydraulique est positionnée sur l'adaptateur API du compartiment du camion-citerne en présentant un angle minimum de 15° par rapport au plan horizontal. Cette condition est considérée comme satisfaite lorsque les crochets de verrouillage du coupleur se trouvent en position horizontale,
- l'installation du ou des flexibles de dépotage doit permettre un écoulement aisé du produit lors de la livraison. La longueur maximale du dispositif hydraulique de dépotage positionné en sortie de la manchette composé d'un ou plusieurs flexibles vides de refoulement raccordés bout à bout de diamètre DN 80 est de 12 m,
- en cours de livraison, l'utilisateur doit se tenir à proximité de l'ensemble de mesurage pour arrêter l'écoulement en cas de nécessité par manœuvre de la vanne de fermeture de l'adaptateur de type API du camion-citerne,
- l'ensemble de mesurage ALMA type FLEXICOMPT étant de type non-interruptible, il ne peut être utilisé dans le cas de ventes directes au public.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce complément est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011134-D15 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 13 février 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification